



Compte rendu de l'audience REP et REP+ sur la circonscription de Clermont Plaine : le SNUDI FO 63, avec l'intersyndicale, porte les revendications des collègues, et obtient satisfaction sur certains points.

Venez participer à la réunion de restitution du SNUDI FO 63 de cette entrevue le mardi 15/01 à 12H00 à l'école élémentaire Jean de La Fontaine de Clermont-Fd. Ce sera aussi l'occasion de discuter de toutes vos questions.

L'intersyndicale FO, SNUIPP, UNSA, CGT, SUD, CFDT s'est entretenue avec M Léon (IEN adjoint à l'IA) et M Gonthier (IEN de la circonscription).

Pendant plus de 2h, les représentants syndicaux ont développé les situations et les conditions de travail des collègues des écoles de REP et REP+ de la circonscription. Cette entrevue fait suite aux différentes réunions et rencontres avec les collègues : les revendications ont été portées, et des réponses ont été demandées.

**Protocole sur les collègues enseignant en CP/CE1 100 % réussite :
« Dans quel cadre réglementaire se font ces dispositifs d'accompagnement ? »**

Aucune réponse réglementaire n'a été apportée, mais M l'IEN-A répond que, pour ces mesures qui coûtent « chères » au niveau des emplois, **il était évident que le Ministère (via les IEN) allait demander des comptes !**

Analyse de FO : Cette réponse incroyable montre que les collègues enseignants dans ces dispositifs devraient rendre des comptes, plus que les autres collègues ? Que la liberté pédagogique serait plus attaquée dans ces dispositifs ? Qu'un contrat tacite aurait été signé entre le Ministère et les personnels dans le cadre de ces dispositifs?

Pour FO, si la diminution des effectifs dans les classes est une revendication légitime, les dispositifs 100 % réussite n'ont jamais été une demande des personnels. Les collègues qui enseignent dans ces classes se font sur barème et après avis du conseil des maîtres.

Il n'y a donc aucun texte réglementaire spécifique qui encadre les conditions de travail et les obligations réglementaires de service des personnels des dispositifs 100 % réussite. Il n'y a pas de différence avec les autres collègues. Les pressions doivent cesser !

« Dans le cadre de ces protocoles, des grilles d'observables ont été remplies par les CPC. À quoi servent-elles ? Reste-t-il une trace de ces grilles dans les dossiers des collègues ? »

Ces grilles servent pour un bilan collectif avec les enseignants où seul le « positif » sera gardé. FO a exigé qu'aucune « trace » de ces grilles ne reste dans les dossiers. Ce que M l'IEN a fini par céder.

Cadre horaire et obligations réglementaires de service :

L'intersyndicale a rappelé que les 108h étaient bien cadrées, et que toutes participations à des réunions, conférences ou bilans dépassant ce cadre ne pouvaient se faire que sur la base du volontariat.

FO rappelle que toute convocation doit s'accompagner d'un ordre de mission individuel ouvrant droit à des frais de déplacements, et à une couverture assurance trajet. **Sans ordre de mission, pas d'obligation !**

Il a été obtenu que l'animation pédagogique, annulée en dernière minute le mardi 20/11/18 par la circonscription, soit considérée comme faite pour les collègues. Elle sera peut être proposée de nouveau dans l'année, mais il n'y aura aucune obligation de participer à cette animation.

Enfin, il a été largement discuté des remarques faites auprès des collègues qui pourraient changer de postes si la « lassitude » et la charge de travail en REP/REP+ étaient trop grandes. Pour FO, ces remarques sont intolérables. Si les conditions de travail sont dénoncées par les collègues, et si des solutions sont exiées, l'Administration ne peut répondre par le changement d'établissement.

Le SNUDI-FO 63 défendra par tous les moyens syndicaux dont il dispose (entrevue, RSST, CHSCT) les collègues qui le saisiront. Pour toutes questions, contactez le syndicat SNUDI-FO 63.

**Pour résister, revendiquer, reconquérir
Adhères au SNUDI FO 63, le syndicat Libre et Indépendant**